

ont eu jusqu'ici. La réorganisation et l'amélioration de l'enseignement chez les Indiens est une nécessité fondamentale.

A chances égales, les jeunes Indiens se révèlent capables d'obtenir une formation intellectuelle équivalente à celle dont est capable le blanc ou, si l'on préfère, l'Anglo-Saxon. J'attache la plus haute importance à l'examen sérieux et sympathique des mesures de ce genre que le ministre va présenter.

Je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du travail considérable accompli au cours des dernières années en vue d'améliorer les services de santé dans les réserves indiennes et parmi la population indienne de nos territoires du Nord-Ouest et dans d'autres régions. Il reste encore beaucoup à faire cependant. Vivant à la périphérie de la civilisation, disposant de moyens de subsistance incertains, les Indiens attendent de nous des mesures qui amélioreront leurs conditions économiques et leur assureront des approvisionnements suffisants. Après tout, pour être alerte et bien portant, il faut d'abord pouvoir compter sur une alimentation convenable et suffisante.

On construit des hôpitaux et on a entrepris de dépister la tuberculose. J'espère que l'on pourra enrayer ce fléau chez les Indiens. Je n'ai pas pris connaissance de la dernière statistique. Cependant, les données publiées il y a quelques années sur les ravagés de la tuberculose parmi les Indiens et la population de nos régions nordiques m'ont vraiment renversé.

Je suis heureux que la Chambre soit saisie de ce projet et j'espère que nous y trouverons toutes les dispositions que nous souhaitons y voir.

Je veux ici soulever un point de vue; je n'en aurai peut-être pas l'occasion durant l'étude des crédits. En effet, avec tant de séances de comité, on ne peut pas toujours être présent au moment utile. Dans ma province, en Saskatchewan, et j'imagine que la même chose se répète dans d'autres provinces, nous rencontrons beaucoup de difficultés au sujet des routes qui traversent les réserves indiennes. Je sais que le gouvernement de la Saskatchewan ne s'attend pas que l'autorité fédérale s'occupe des routes provinciales qui traversent les réserves indiennes, mais nous devons nous rappeler que plusieurs chemins appartiennent à des municipalités. S'il est vrai que les terres où passent les routes font partie de la propriété des Indiens et ont été cédées à la municipalité ou à la province pour fins de communi-

[M. Coldwell.]

cation, il n'est pas moins vrai que l'entretien de ces routes saigne considérablement quelques-unes des municipalités.

Lorsque le ministre étudiera ses crédits,—c'est à ce moment-là en réalité qu'il faudrait étudier la question,—je lui demanderais d'étudier la possibilité d'effectuer certains versements aux municipalités au moins en vue d'entretenir ces routes. En certaines régions de la Saskatchewan, les Indiens utilisent ces routes à des fins commerciales et je suis heureux de dire que certains d'entre eux possèdent des automobiles. Les moyens de communication à travers la réserve sont donc aussi importants pour les Indiens que pour les municipalités et pour les gens qui habitent ailleurs dans la province.

Je ne voudrais pas retarder l'adoption de la résolution, mais je voulais dire au ministre que tout ce qu'il pourra faire en vue d'améliorer la situation de la population indienne, leurs moyens d'instruction, dans les réserves en particulier, leur condition économique, et d'améliorer de concert avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'hygiène de la population indienne et les services de santé, recevra l'entier appui non seulement de mes collègues et de moi-même mais du mouvement politique que nous représentons à la Chambre.

M. Applewhaite: Monsieur le président, inutile de dire que j'appuie cette résolution. Il y a bien des questions que je voudrais évoquer au sujet des Indiens, et il y a bien des problèmes que les Indiens voudraient soumettre au Gouvernement et au Parlement. A mon avis, le meilleur moyen de régler la question, c'est d'adopter le projet de loi. Après, les Indiens et nous-mêmes pourrions nous en servir comme d'un agenda, un guide. Si les Indiens ont l'occasion d'étudier ce bill, je suis sûr qu'ils exprimeront des avis, tant sur les omissions que sur les dispositions du projet. Non seulement je suis content qu'on l'ait vite présenté mais je voudrais qu'il soit largement distribué afin que les Indiens sachent à quoi s'en tenir. Les Indiens et nous-mêmes nous éviterons ainsi bien des tâtonnements et des discussions sur tous les angles de la question, au lieu de nous en tenir à celles qui semblent mériter notre attention.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2^e fois et adopté.)

L'hon. M. Harris demande à présenter le bill n^o 267 concernant les Indiens.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.